



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 536

#### Texte de la question

#### POLITIQUE DE L'EMPLOI

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Océane Godard.

**Mme Océane Godard** . Depuis 2017, la politique de l'emploi s'articule autour de trois axes : la réforme de l'assurance chômage, qui contraint les chômeurs à retrouver un emploi le plus vite possible, et sanctionne les entreprises qui abuseraient des contrats courts ; l'élargissement de l'offre de formation, dans l'espoir que cela suffise à garantir un accès durable au marché du travail ; l'allongement du temps de travail, que vous avez tenté de faire entrer dans le débat public. Autant d'actions, de discours dépassés, qui ne correspondent plus à la réalité du marché de l'emploi.

Le problème de l'emploi en France ne se résume pas à la baisse du taux de chômage ; il a trait à la qualité des emplois. Le Conseil d'analyse économique, instance placée auprès du premier ministre, le souligne : si le nombre d'heures travaillées en France est plus faible que celui de ses voisins européens, c'est avant tout en raison d'un taux d'emploi insuffisant. Alors que neuf embauches sur dix correspondent à des contrats courts, l'enjeu est d'améliorer le taux d'emploi des jeunes, des personnes les moins qualifiées, des femmes et des seniors.

Un secteur illustre bien ces difficultés : celui de l'entretien et de la propreté. La plupart des agents d'entretien sont des femmes : dans mon département, la Côte-d'Or, la profession est féminisée à hauteur de 72 %. Ces personnes sont soumises à des horaires fractionnés ; elles travaillent souvent tôt le matin et tard le soir, laissant leurs enfants seuls. Les risques psychosociaux de ces salariées sont plus élevés que la moyenne, leurs compétences sont invisibilisées et ces métiers peinent à recruter.

Depuis dix ans, à Dijon, nous nous sommes emparés de cet enjeu d'organisation du travail. Une dynamique a rassemblé la Fédération des entreprises de propreté, Fare propreté, Créativ Dijon métropole, les donneurs d'ordre publics et privés et des entreprises de propreté. Et ça marche : les pratiques évoluent, et elles évoluent également dans d'autres territoires – ainsi qu'à l'Assemblée nationale, d'ailleurs.

En 2022, le ministère du travail a publié une circulaire encourageant le travail en journée en continu mais elle n'est pas totalement appliquée. Nous savons qu'une nouvelle circulaire est en cours de rédaction, démarche que nous encourageons. En attendant, quand allez-vous, déjà, faire appliquer la circulaire de 2022 pour que les travailleurs de l'ombre deviennent rapidement et durablement des agents de lumière ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre chargée du travail et de l'emploi.

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet**, *ministre chargée du travail et de l'emploi*. Je vous remercie de rappeler les enjeux de la politique de l'emploi, lesquels résident en premier lieu dans la question du sous-emploi, de la sous-activité et des jeunes et des travailleurs expérimentés, mais aussi des personnes les plus éloignées de l'emploi. Depuis 2017, la révolution culturelle de l'apprentissage a eu un impact considérable sur le taux d'emploi des jeunes. Le taux d'activité des 55-64 ans a lui aussi augmenté, rien que depuis 2023, de 2,5 points grâce, en particulier, à la réforme des retraites de Mme Borne. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas continuer d'avancer sur des questions de santé et de conditions de travail.

En ce qui concerne les personnes les plus éloignées de l'emploi, je vous invite tous et toutes à prendre connaissance des résultats de l'expérimentation menée dans cinquante départements qui sont parvenus à faire sortir du RSA 42 % de ses bénéficiaires.

Nous sommes sur la bonne voie, nous devons donc continuer et je compte sur votre soutien.

En ce qui concerne les travailleurs et les travailleuses de la propreté et la circulaire sur laquelle vous m'interrogez, là aussi l'État est sur le bon chemin et doit poursuivre son action : 64 % des sites ont recours au travail en journée, 83 % au travail en continu. Je dois rencontrer dès le début du mois d'avril deux députées, Mmes Galliard-Minier et Taillé-Polian, qui s'intéressent à ce sujet.

L'État joue son rôle, en particulier les ministères sociaux. C'est une question d'organisation, de qualité de travail, mais aussi de visibilité pour des travailleurs et des travailleuses dont l'activité est essentielle.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Océane Godard](#)

**Circonscription** : Côte-d'Or (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 536

**Rubrique** : Emploi et activité

**Ministère interrogé** : Travail et emploi

**Ministère attributaire** : Travail et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 mars 2025